

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine
et des Affaires Culturelles
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/HR

**DECISION N° 2009/64**

OBJET : Convention d'occupation temporaire de l'Orangerie de la propriété Caillebotte conclue avec Monsieur BORSARELLO, artiste - peintre.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition de peintures en collaboration avec l'artiste Jean-Luc BORSARELLO, domicilié 8 rue de Chalandray à Montgeron (91230),

DECIDE


DE signer une convention d'occupation temporaire de l'Orangerie de la Propriété Caillebotte, sise 8 rue de Concy, avec l'artiste Jean-Luc BORSARELLO,

DIT que l'occupation aura lieu du lundi 20 au mercredi 29 avril 2009 inclus, et se fera à titre gratuit.

Fait à Yerres, le 30 mars 2009.



Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

